



## Changement de statut ou regroupement familial

Par **sasaloulou**, le **09/07/2017** à **18:49**

Bonjour

j'ai une petite question à vous poser s'il vous plait,  
je suis algérienne titulaire d'un titre de séjour étudiant jusqu'au mois d'octobre 2017 et je me suis mariée en ce mois de juillet avec un algérien ayant la carte de séjour de 10 ans donc je ne savais pas qu'il faut déposer un dossier de regroupement familial sur place et un changement de statut étudiant vers vie privée familiale

Donc j'ai contacté la préfecture et ils m'ont dit de déposer le dossier de regroupement sur place à l'OFII; mais la réponse de l'OFII va tarder et mon titre de séjour va expiré le 28 octobre 2017! Je veux savoir si il y'a un moyen d'avoir un récépissé car je ne veux pas rester dans des conditions irrégulières ?

dernière question : si je dépose en premier le dossier du regroupement familial à l'OFII puis je dépose un dossier de changement de statut vers vie privée familiale est il une solution pour avoir un récépissé ?

cordialement

Par **sasaloulou**, le **09/07/2017** à **22:13**

repondez moi svp